

Compte Rendu de la CNCAS

7 février 2013

Secrétaire de séance : Nathalie MARTHIEN

Secrétaire adjoint : Rose-Anna COLLURA (SNUTEFE/FSU)

La Commission Nationale Consultative d'Action Sociale du ministère (CNCAS) avait les points suivants inscrits à son ordre du jour.

Point n°1: Approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2012

Le PV de la précédente CNCAS sera soumis à l'approbation des OS lors de la prochaine CNCAS qui aura lieu fin 2013.

L'administration présente ses excuses liminaires pour ce retard ! (cf. : les questions diverses)

<u>Point $n^{\circ}2$ </u>: Information sur l'évolution des taux interministériels et avis sur l'évolution de taux des prestations ministérielles

1) Sur le taux de base des prestations ministérielles

Les taux de base des prestations interministérielles et ministérielles sont réévalués à compter du 1^{er} janvier 2013. Compte-tenu des contraintes budgétaires, la revalorisation des prestations ministérielles sera quasiment identique à celle des prestations interministérielles Fonction Publique, soit 2,28 %, soit 2,3% permettant de compenser les effets de l'inflation de 2012 (2%).

→ Sur le taux de revalorisation des prestations, les OS sont appelées au vote :

• NON: 3 CGT et 2 CFDT;

• Abstention: 1 UNSA, 1 SNUTEFE/FSU et 1 FO.

Il doit être observé que la revalorisation des prestations ne compense pas les effets de l'inflation et qu'elle concerne de 800 à 1000 agents aux plus faibles revenus.

L'UNSA ITEFA précise que cette revalorisation tient compte des limites d'une enveloppe budgétaire par ailleurs sanctuarisée (l'enveloppe de 1.613.686 euros en 2012 a légèrement progressé de 43.367 euros pour atteindre 1.657.053 euros en 2013).



2) Sur la revalorisation du quotient familial

Le quotient familial de référence (QFR) et le quotient familial plafond (QFP), qui permettent le calcul du quotient familial et du coefficient agent, sont également modifiés.

Le scénario le plus satisfaisant correspond au relèvement de 1,5% du QFP associé au relèvement de 0,75% du QFR. Il permet de maintenir le nombre de bénéficiaires dans le dispositif, y compris ceux qui ont bénéficié d'une légère augmentation de leur revenu fiscal de référence et de ne pas faire baisser les coefficients les plus élevés.

- → Sur les taux de revalorisation du quotient familial, les OS sont appelées au vote :
 - OUI: 1 UNSA, 2 CFDT, et 1 FO;
 - Abstention: 3 CGT et 1 SNUTEFE/FSU;

L'UNSA ITEFA est favorable à l'élargissement de l'assiette du public bénéficiaire de l'action sociale afin d'exclure le moins de personnes possibles en ramenant le montant de base des prestations à 65% au lieu de 70%.

- → Comme chaque année, les agents pourront calculer leur quotient familial ainsi que leurs prestations sur le site Intranet du Ministère : http://mintranet2.travail.gouv.fr/quotient.php3
- → Un nouveau relèvement de la borne supérieure du montant des prestations à hauteur de 150% (cette borne supérieure avait été déplacée de 130 à 140% en 2010) a été approuvé à l'unanimité par les OS.
- → Par ailleurs, **deux nouvelles prestations**, résultant du groupe de travail mené par les OS au cours de l'année 2012, vont **permettre aux personnes seules** d'accéder au dispositif d'action sociale : elles concernent **l'aide aux vacances** et le **prêt logement**.

Les taux ministériels sont à appliquer en priorité, les taux interministériels sont applicables après épuisement des droits au barème des prestations ministérielles.

Point n°3: Questions diverses

Le compte-rendu de l'administration pour la CNCAS du 05 décembre 2012 sera publié sur le Mintranet en même temps que la présentation des principales nouveautés et évolutions 2013. Par ailleurs, les taux 2013 de l'action sociale seront notifiés par circulaire aux DIRECCTE.

L'UNSA ITEFA entend les excuses liminaires de l'administration mais souhaite, sans esprit polémique et courtoisement, devant les OS présentes, faire un rappel au règlement intérieur :

Le Règlement Intérieur de la CNCAS, proposé par l'administration et adopté à l'unanimité par les OS le 02 février 2012, dispose dans son article 5 que si les documents « ne peuvent pas être transmis en même temps que les convocations et l'ordre du jour, les documents qui se rapportent à cet ordre du jour doivent être adressés aux membre titulaires et suppléants de la commission au moins <u>huit jours</u> avant la date de la réunion. ».

Le PV n'a pas été présenté au vote ni envoyé aux OS et les derniers documents ont été transmis environ 5 jours avant la présente CNCAS. Il est à noter par ailleurs que cette instance, initialement prévue le 31 janvier a été repoussée – pour raison de grève – au jeudi 07



février, empêchant six titulaires sur neuf d'être présents puisque pris par d'autres obligations professionnelles.

Ce n'est pas ici le lieu de mettre en doute le travail, par ailleurs sérieux, que fournit toute l'équipe du bureau RH5, mais bien de demander à l'administration de commencer par exiger d'elle-même la rigueur qu'elle exige de ses propres agents!

Sur ce point, L' UNSA ITEFA informe que Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Fonction publique, a demandé que soit écrite une Charte interministérielle des bonnes pratiques en matière de concertation et de négociation.

La CNCAS est informée que Lysiane CHAIGNE (CFDT) quitte cette instance, après vingt ans de participation, mais reste à la CASEP.

La prochaine CNCAS ne devrait pas avoir lieu avant l'automne 2013 pour tirer le bilan de l'année 2012

et

faire le point sur l'action sociale 2013 avant d'adopter le dispositif 2014.



Vos représentants à la CNCAS:

• Laurence CASTILLON: DIRECCTE Auvergne

Raphaël COMBEAU : DAGEMOLydie LAPEYRE : MDPH 65

• Martine NOULIN: DAGEMO

Vos représentants à la CASEP :

- Laurence CASTILLON- DIRECCTE Auvergne
- *Martine NOULIN* DAGEMO

Ils portent et porteront vos revendications sur l'action sociale pour qu'elle puisse répondre au maximum à vos besoins !

